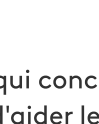


L'État va mettre en place une taxe "émeutes" pour payer les dégâts liés aux violences lors des mobilisations sociales

écouter (2:45)



Le billet éco
Fanny Guinochet
Du lundi au vendredi à 7h50 et 10h20

s'abonner

À travers cette mesure imagée dès 2023 et qui concerne particuliers, entreprises et collectivités, l'exécutif espère réunir 400 millions d'euros. La somme permettra d'aider les assureurs et l'État à payer les dégradations des 17 et 24 octobre, estimées à plus d'un milliard d'euros.

lire plus tard

458 commentaires



franceinfo, Fanny Guinochet
Radio France

Publié le 28/10/2026 08:15
Temps de lecture : 1min



Un manifestant face à l'office du tourisme de Lyon en feu le 17 octobre 2026. (JEFF PACHOUD / AFP)

Près de 3 000 commerces touchés, du mobilier urbain détruit, des bâtiments vandalisés... Selon CCI France, la chambre de commerce et d'industrie, la facture dépasse déjà le milliard d'euros de dégâts après les violences des 17 et 24 octobre. Mais qui va payer ? Un peu tout le monde via la taxe "émeutes".

À lire aussi

Après les pillages de commerces, plus de 1700 annonces suspectes ont été supprimées des plateformes de revente en ligne, selon le gouvernement

Il s'agit d'une contribution supplémentaire de 0,8% sur les contrats d'assurance. La surprime est obligatoire. Elle sera prélevée sur tous les contrats automobiles et d'habitation des particuliers ainsi que ceux des entreprises et des collectivités. Cela va permettre d'abonder un nouveau fonds d'indemnisation, créé spécifiquement pour payer les dégâts liés aux émeutes. L'idée est de mutualiser les coûts des réparations les plus importantes.

Cette taxe "émeutes" n'a pas été créée à la suite des récents incidents. Elle a été imaginée après les violences de juin 2023, après la mort de Nahel. Les assureurs ont dit qu'ils ne pourraient pas tout prendre en charge, l'État non plus. D'où l'idée de cette surtaxe sur les assurés. Au départ, elle devait être autour de 5% mais, devant les critiques, elle a été ramenée à 0,8% car cette cotisation obligatoire fait polémique.

Prélevée dès le 1er janvier 2027

Le système s'inspire directement du mécanisme des catastrophes naturelles, la catNat. Cette caisse abondée par tout le monde pour financer les dégâts causés par les inondations, les sécheresses, etc. Mais, peut-on considérer les émeutes au même titre que des catastrophes naturelles ? Les violences urbaines qui relèvent de l'ordre public peuvent-elles être prises comme un aléa, par définition, non maîtrisable ?

À lire aussi

L'organisation "Les Lycéens !" assure pouvoir encore "tirer sur la corde" et appelle à "poursuivre" la mobilisation lycéenne

Par ailleurs, dans un contexte de tensions sur le pouvoir d'achat, cette surprime fait tiquer. Alors que de nombreux ménages, ne parviennent pas à boucler leurs fins de mois, cela revient à demander à la majorité silencieuse de payer pour une minorité délinquante. Le gouvernement, lui, se défend : l'État ne se dédouane pas, il organise une solidarité entre les assureurs. Cette contribution doit permettre de réunir environ 400 millions d'euros, le Conseil d'État doit encore valider le dispositif, mais si c'est le cas, cette contribution sera prélevée dès le 1er janvier 2027 sur nos contrats.

458 commentaires

partager

Vous pouvez désormais privilégier l'affichage des articles de franceinfo dans les résultats de recherche Google. [Comment ça marche ?](#)

ajouter comme source préférée

Sur le même thème

"Elles ne sont pas mortes, mais elles n'ont pas grossi" : des chrysanthèmes plus petits pour la Toussaint 2026

Bientôt la fin du remboursement des cures thermales ? "Sans, je ne viendrais pas", confie une curiste, qui confirme la crainte des communes qui dépendent de cette activité

Manifestations : l'Alliance du commerce réclame "en urgence" des "autorisations exceptionnelles" d'ouverture le dimanche pour permettre aux commerçants de rattraper leur chiffre d'affaires

"J'ai juste voulu descendre pour m'acheter un sandwich" : l'IGPN saisie à Lyon après qu'un homme a été blessé au thorax en marge d'une manifestation

Attentat raciste à Trappes, mobilisations sociales, pouvoir d'achat... Le "8h30 franceinfo" de Sarah Knafo



La Quotidienne Radio

Chaque jour, ne ratez rien des meilleurs rendez-vous matinaux de la radio
tous les jours

s'inscrire à la newsletter

les mots-clés associés à cet article

- Mobilisation des lycéens Société Éducation Mobilisation du 17 octobre Impôts Éco / Conso

contenus sponsorisés

toute l'actu dès 7h30

Votre adresse e-mail

s'inscrire

France Télévisions utilise votre adresse e-mail pour vous adresser la newsletter "L'actu à 7h30" et elle est susceptible d'être personnalisée. En vous inscrivant à nos newsletters, vous consentez également à l'utilisation de pixels de suivi et de liens traçants. [En savoir plus](#)

[Notre politique de confidentialité](#)



le live

direct tv

direct radio

Retrouvez aussi

La météo

Les jeux

Politique de confidentialité

CGU et mentions légales

Gérer mes traces

Plan du site

Plan du site recherche

Qui sommes-nous ?

Nous contacter

Accessibilité (partiellement conforme)

Charte déontologique

Charte du Live

Assistant vocal

Devenir annonceur

Recrutement

Archives de franceinfo